

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7032/Add.6
11 janvier 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION DANS LA
REPUBLIQUE DOMINICAINE

Additif

1. Les renseignements ci-après concernant la situation dans la République Dominicaine entre le 7 janvier 1966, date de mon dernier rapport sur la question (S/7032/Add.5), et le 11 janvier 1966 ont été communiqués par les services de mon représentant dans ce pays.
2. Dans mon rapport du 7 janvier, je signalais que le Président Héctor García-Godoy avait promulgué, le 6 janvier, un décret concernant la nomination d'un nouveau Ministre des forces armées et de nouveaux chefs d'état-major, et la mutation d'officiers à l'étranger, notamment de l'ancien Ministre des forces armées, de chefs d'état-major et d'officiers supérieurs "constitutionnalistes". A la suite de la promulgation de ce décret, les forces armées dominicaines ont publié un communiqué dont le texte a été diffusé par Radio San Isidro et dans lequel elles s'élevaient contre la décision du Président et annonçaient que les officiers qui venaient d'être nommés, respectivement, Ministre des forces armées et chefs d'état-major n'accepteraient pas les postes qui leur étaient offerts.
3. Dans la nuit du 6 au 7 janvier 1966, des éléments des forces armées dominicaines ont occupé la station de radio-télévision de Saint-Domingue et en ont suspendu les émissions. Un détachement de troupes dominicaines a également occupé le Centre de télécommunications de Saint-Domingue.
4. Dans la matinée du 7 janvier 1966, des troubles ont éclaté à Saint-Domingue. Des troupes de la Force interaméricaine de paix ont eu à disperser des travailleurs qui manifestaient et cherchaient à se rendre au Palais national deux civils ont été tués et plusieurs blessés à la suite de coups de feu tirés par des inconnus. L'après-midi, un autre civil a été tué et deux personnes de sa famille blessées par des inconnus qui avaient tiré sur leur voiture.

5. Le même jour, la Commission spéciale de l'OEA a publié un communiqué assurant le Président et le gouvernement de son plein appui et de sa coopération (voir S, 7073).
6. Comme suite à une demande d'assistance que le Gouvernement provisoire avait adressée à la Commission spéciale de l'OEA, des détachements de la FIAP, après une journée de négociations avec les forces armées dominicaines, se sont rendus maîtres le 8 janvier 1966, sans incident, de la station de radio-télévision et du Centre de télécommunications de Saint-Domingue. La station de radio-télévision a repris ses émissions le lendemain matin.
7. Le 9 janvier, deux anciens "constitutionnalistes" ont été tués dans un bar et une bombe a été lancée sur une pharmacie de l'Avenida Bolivar. Toutefois, ces incidents mis à part, le calme a continué de régner en général à Saint-Domingue et dans le pays, et les habitants ont continué de vaquer à leurs affaires.
8. Le 10 janvier, des partis politiques et d'autres groupes auxquels on prête des tendances politiques d'extrême gauche ont lancé un ordre de grève pour protester contre l'incapacité du Gouvernement provisoire "à placer les forces armées sous le contrôle des civils et à débarrasser le pays des chefs militaires" et pour réclamer que des mesures de protection contre les assassinats et les attentats à la bombe soient prises en faveur des personnes et des biens. Dans la journée, des troubles ont éclaté à Saint-Domingue, au cours desquels un civil a été tué par un soldat de la FIAP qui aurait tiré pour se défendre.

